



**AVIS DU CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME  
DE LA CEMAC, SESSION DE JUILLET 2019**

**Modalités**

Le concours est ouvert aux candidats de deux sexes, originaires des Etats suivant : **REPUBLIQUE DU CAMEROUN, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DU CONGO, REPUBLIQUE GABONAISE ET REPUBLIQUE DU TCHAD**, âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du concours. Ledit concours se déroulera dans les cinq centres suivant : **YAOUNDE, BANGUI, BRAZZAVILLE, LIBREVILLE ET NDJAMENA.**

Compte tenu de la capacité actuelle d'accueil des ateliers de travaux pratiques, le nombre de places est fixé à dix-huit (18) par pays, soit six (6) places par parcours de formation (BEP, BT et BTS).

**a) Dossiers d'inscription**

Les dossiers d'inscription au concours doivent comprendre les pièces ci-après :

- ✓ une fiche d'inscription fournie par l'Ecole et dont le modèle est à retirer au Ministère du Tourisme de chaque Etat-membre de la CEMAC ou à télécharger sur le site web de l'Ecole : [www.ehtcemac.com](http://www.ehtcemac.com) ;
- ✓ une copie certifiée conforme du diplôme requis datant de moins de trois mois ;
- ✓ une copie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- ✓ une copie certifiée conforme du certificat de nationalité datant de moins de trois mois ;
- ✓ un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- ✓ des certificats médicaux comportant des résultats des examens d'asthme, de tuberculose, de fièvre jaune, de maladies cardio-vasculaires, de MST délivrés par un médecin attestant que le candidat a les aptitudes requises pour la formation en hôtellerie, en restauration ou en tourisme ;
- ✓ un relevé de notes de la dernière classe fréquentée ;
- ✓ un curriculum studiorum ;
- ✓ une enveloppe format A4 timbrée portant l'adresse du candidat.

Dès son arrivée à l'EHT, le candidat doit :

- se présenter au Bureau d'accueil, d'admission et d'inscription de l'EHT afin de remplir les formalités d'inscription et recevoir la carte d'étudiant ou d'élève,
- satisfaire devant le médecin agréé de l'EHT aux visites médicales d'aptitude à la formation envisagée;

En cas d'une quelconque inaptitude ou maladie constatée, qui pénalisera l'année scolaire du candidat ou empêchera le candidat à bien suivre la formation envisagée, celui-ci sera rapatrié dans son pays d'origine.



Le candidat admis ne sera définitivement inscrit qu'après la présentation des originaux de l'acte de naissance, du certificat de nationalité, du diplôme requis pour le parcours de formation choisi, du certificat ou carnet de vaccination justifiant des vaccinations à jour contre la fièvre jaune et la méningite et de paiement de **100 000 FCFA (cent mille) représentant les droits d'inscription non remboursable pour le parcours : Brevet d'Etude Professionnelles (BEP) ; Brevet de Technicien (BT) et Brevet de Technicien Supérieur (BTS).**

Le défaut de production ou la falsification des documents ci-dessus énumérés entraîne le rejet de l'inscription du candidat qui sera rapatrié dans son pays d'origine. De plus, la falsification d'une quelconque de ces pièces constitue un motif d'exclusion définitive du candidat à l'EHT-CEMAC.

### **b) Les épreuves**

Le concours pour le recrutement des élèves en première année du BEP, BT et BTS en hôtellerie, en restauration et en Tourisme comprend trois (03) épreuves conformément au tableau ci-après :

Parcours Epreuves	Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)	Brevet de Technicien (BT)	Brevet de Technicien Supérieur (BTS)
Langues (Français)	Programme <i>classe de 3<sup>eme</sup></i> (2 heures)	Programme <i>classe de 3<sup>eme</sup></i> (2 heures)	Programme classes Terminales <i>littéraires</i> (3 heures)
Mathématiques	Programme <i>classe de 3<sup>eme</sup></i> (2 heures)	Programme <i>classe de 3<sup>eme</sup></i> (2 heures)	Programme classes Terminales <i>littéraires</i> (3 heures)
Culture générale	Programme <i>classe de 3<sup>eme</sup></i> (2 heures)	Programme <i>classe de 3<sup>eme</sup></i> (2 heures)	Programme classes Terminales <i>littéraires</i> (3 heures)

### **c) Calendrier**

- 1<sup>er</sup> avril 2019 : lancement du concours;
- 22 juin 2019 : clôture de recevabilité des dossiers d'inscription ;
- 28 juin 2019: communication des listes de candidats par fax, téléphone ou e-mail à l'EHT-CEMAC;
- 10 juillet 2019 : arrivée du Chargé de Mission de l'EHT-CEMAC dans les Etats;
- 13 juillet 2019 : déroulement du concours au centre de chaque Etat-membre ;
- 18,19 et 20 juillet 2019 : correction en salle à l'EHT-CEMAC ;
- 04 septembre 2019 : accueil des lauréats et installation ;
- 09 septembre 2019 : début effectif des cours à l'EHT-CEMAC.

Le transport aller du candidat admis de son pays d'origine à l'EHT-CEMAC de Ngaoundéré et celui de retour à la fin de formation, sont à la charge des Etats membres de la CEMAC.

L'EHT prend en charge uniquement : la scolarité, les soins médicaux, l'assurance, l'hébergement et la restauration des élèves.

Fait à Ngaoundéré, le **01 AVR 2019**  
**LE DIRECTEUR GENERAL**  
  
**Alphonse MBANGA IBATA**

